



ASSOCIATION POUR LA PROMOTION
DU SERVICE CITOYEN - APSC

Rue du Village-Suisse 30
CH - 1205 Genève
tél. 022 320 78 11
e-mail : info@service-citoyen.ch
site : www.service-citoyen.ch

RAPPORT D'ÉVALUATION JANVIER / 2016

PROJET PILOTE DE SERVICE CITOYEN DANS L'ÉCOQUARTIER DES VERGERS À MEYRIN

MAI - DÉCEMBRE 2015



Table des matières

Résumé du projet.....	p.3
1. Introduction.....	p.4
a. rappel du projet de service citoyen	p.4
b. soutien de la Fondation meyrinoise du Casino.....	p.4
2. Recrutement.....	p.5
a. conditions d'engagement.....	p.5
b. cahier des charges.....	p.5
- qualités et compétences personnelles demandées	
- axes de la mission	
c. taux d'activité.....	p.6
d. contrat de travail, affiliation OCAS, assurances.....	p.6
e. calcul des indemnités, déductions LPP.....	p.6
3. Rapport d'activités.....	p.7
a. intégration dans l'équipe des Vergers.....	p.7
b. dimension sociale de la mission.....	p.7
4. Suivi de la civiliste-citoyenne.....	p.8
a. séances de supervision.....	p.8
b. visites des institutions.....	p.8
c. intervision avec l'équipe terrain.....	p.8
5. Formation à la citoyenneté.....	p.9
a. contenu et dispositif.....	p.9
b. organisation, fréquentation et attestation de formation	p.9
c. associations partenaires.....	p.10
d. communication et accessibilité	p.10
e. pédagogie et public cible.....	p.10
6. Evaluation finale.....	p.11
a. fin de mission et témoignages de la civiliste-citoyenne.....	p.11
b. séance d'évaluation avec le DSE et l'équipe des Vergers.....	p.12
c. évaluation des objectifs.....	p.12
7. Bilan administratif et comptable.....	p.13
8. Conclusion et recommandations.....	p.14
9. Remerciements.....	p.14
10. Annexes.....	p.15
a. articles dans la presse.....	p.15
b. dépliant formation.....	p.17
c. attestation de service citoyen.....	p.18
d. attestation formation.....	p.19

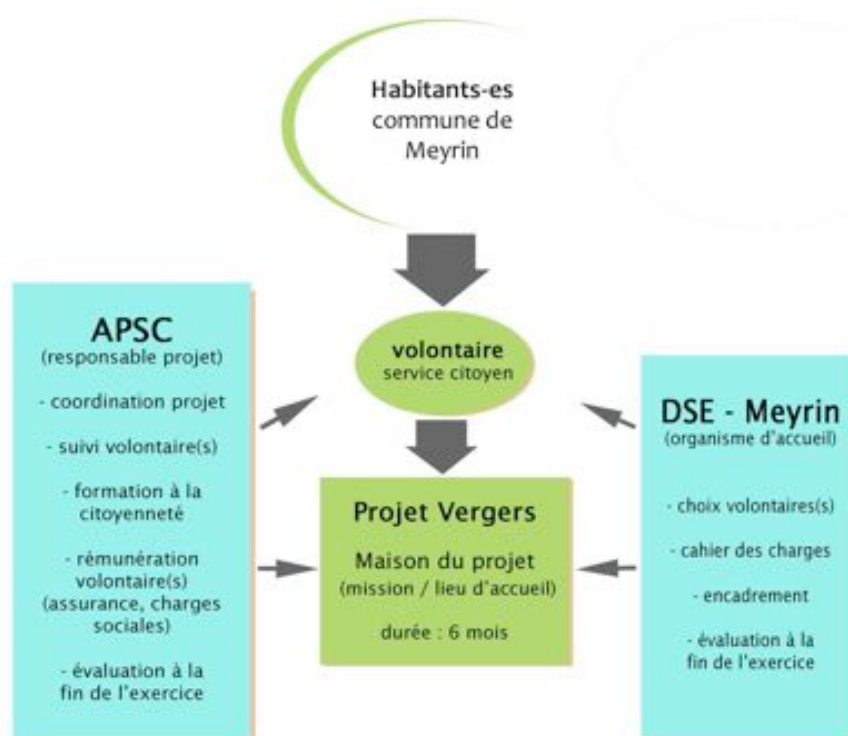
RÉSUMÉ DU PROJET

Dans l'optique de créer une expérience pilote de service citoyen, l'association pour la promotion du service citoyen (APSC) a entamé des discussions durant plus de 2 ans avec le service développement social et emploi (DSE) de la ville de Meyrin. En 2015, l'APSC a ainsi pu offrir la possibilité à une habitante de Meyrin de réaliser son service citoyen dans le cadre d'un projet communal.

En accord avec le DSE, la première civiliste-citoyenne de Suisse a été engagée sur une base volontaire, via l'Antenne objectif emploi de Meyrin. Elle a été affectée au projet de l'écoquartier des Vergers pendant une durée de 7 mois, sous la responsabilité de l'équipe terrain.

L'APSC a assuré la coordination du projet et elle a organisé le suivi de la civiliste-citoyenne pendant toute la durée de sa mission. Une formation à la citoyenneté a par ailleurs été proposée de manière gratuite à toute la population meyrinoise. L'APSC s'est également occupée de la rémunération (indemnités transport, repas) de la civiliste-citoyenne ainsi que de payer les charges sociales usuelles. A la fin de l'exercice, l'APSC s'est engagée à réaliser un rapport d'évaluation complet de cette expérience pilote de service citoyen, qui fait l'objet du présent document.

De son côté, le DSE a élaboré le cahier des charges et a assuré l'encadrement de la civiliste-citoyenne sur le terrain. Le DSE a également participé à l'évaluation de cette expérience pilote.



1. INTRODUCTION

a. rappel du projet de service citoyen

Le projet de l'Association pour la promotion du service citoyen – APSC - consiste à donner l'opportunité à des personnes volontaires d'accomplir un service à la communauté pendant une durée déterminée, dans un cadre propice à l'engagement personnel et au développement de compétences citoyennes. Basé sur le modèle du service civil suisse, le service citoyen est détaché des obligations militaires et ouvert à toute personne résidant sur le territoire suisse, indépendamment de son âge, de son sexe et de sa nationalité.

L'APSC s'est ainsi donnée pour objectif de développer des projets pilotes de service citoyen dans tout le canton de Genève, en s'adressant directement aux communes, associations ou institutions capables d'accueillir des civilistes-citoyens-nes. Des discussions ont été engagées dès 2012 avec le service développement social et l'emploi de la ville de Meyrin (DSE), afin d'étudier la possibilité d'ouvrir un poste de service citoyen sur le territoire de la commune. En 2014, avec l'installation de la Maison du projet du nouvel écoquartier des Vergers, l'occasion s'est présentée d'y affecter un ou une civiliste-citoyen-ne, dont la mission principale était de tenir la permanence de ce lieu d'accueil ouvert au public, tout en secondant l'équipe terrain des Vergers déjà en place. Débuté en mai 2015 pour une durée initiale de 6 mois, allongée à 7 mois (en raison du mois de vacances en août), ce projet pilote de service citoyen fut la première expérience de ce genre en Suisse.

b. soutien de la Fondation meyrinoise du Casino

Le 5 mai 2014, une demande de soutien financier pour un montant de frs 28'172.70 a été déposée par l'APSC auprès de la Fondation meyrinoise du Casino, demande qui a été acceptée le 5 décembre 2014. Le principal poste de dépenses inscrit au budget étant les indemnités attribuées à la personne engagée en tant que civiliste-citoyenne durant 7 mois, le reste des dépenses étant affecté à l'administration, au suivi et à la formation, que l'APSC, en tant qu'employeur et formateur, s'est engagée à assumer (voir détail budget en annexe).

2. RECRUTEMENT

a. conditions d'engagement

Bien que le poste fut ouvert en principe à toute personne résidant sur le territoire de la commune de Meyrin, l'APSC a accepté la demande du DSE que le ou la futur-e civiliste-citoyen-ne soit choisi-e parmi les personnes inscrites à l'Antenne objectif emploi. Trois candidates aux profils très différents ont été proposées par l'Antenne. Le choix s'est porté sur Mme W., née en 1969 et résidant depuis son enfance dans la commune de Meyrin. Mme W. est apparue comme une personne motivée, désireuse de faire quelque chose pour sa commune. Le fait qu'elle soit née à Meyrin et qu'elle y ait fait sa vie s'avérait être un atout supplémentaire pour le poste à la Maison du projet où elle allait devoir s'impliquer en faire notamment le lien entre anciens et nouveaux habitants.

b. cahier des charges

Le cahier des charges a été élaboré par Mme Christine Meyerhans, intervenante en action communautaire et membre de l'équipe terrain des Vergers. Le cahier des charges a été approuvé par l'APSC. Il se décline dans les grandes lignes comme suit :

Qualités et compétences personnelles demandées :

- être sociable, avoir de l'entregent, se montrer discret et savoir sauvegarder la confidentialité demandée ; se montrer rigoureux, se révéler fiable, disposer d'un sens élevé de l'organisation ; être capable d'analyser les enjeux relatifs à la démarche participative et d'y positionner les enjeux liés à ses domaines de compétences.

Axes de la mission :

- promouvoir la Maison du projet et communiquer sur son existence et ses activités : tenir des permanences d'information (communication générale sur le processus et les temporalités du projet) ; soumettre des propositions d'activités ponctuelles contribuant à sa promotion (conférences, soirées débat, expositions, etc.) ; tenir l'agenda d'occupation de la Maison ; préparer la disposition des salles selon demandes de la ville de Meyrin ;

- soutenir le développement de projets d'habitants et la démarche participative en cours : seconder l'équipe terrain dans ses demandes, notamment de prise de contacts, d'ordre organisationnel et de planification ;

- participer activement à organiser la deuxième Fête aux Vergers : seconder l'équipe terrain dans l'organisation de la seconde fête aux Vergers des 3 ou 10 octobre.

c. taux d'activité

Le taux d'activité de la civiliste-citoyenne à la Maison du projet a été fixé à 70 % de temps de travail effectif, à quoi s'ajoutent 10 % de temps consacré à la formation (formation spécifique lié aux activités du poste et formation à la citoyenneté – voir ci-dessous « formation »).

d. contrat de travail, affiliation OCAS, assurances

Le contrat de travail a été établi par l'APSC pour une durée de 6 mois, prolongée à 7 mois en raison du mois de vacances (mois d'août), durant lequel la Maison du projet des Vergers était fermée. Concrètement, le contrat liait l'APSC (en tant qu'employeur) à la civiliste-citoyenne pendant toute la durée de son service citoyen. Dans cet objectif, l'APSC s'est affiliée à l'Office cantonal des assurances sociales (OCAS) et a contracté une assurance accidents couvrant la civiliste-citoyenne pendant ses heures de travail. L'APSC s'est en outre occupée de payer les indemnités de la civiliste-citoyenne chaque fin de mois, durant toute la durée de sa mission, tel que prévu dans le contrat (voir contrat en annexe).

e. calcul des indemnités, déductions LPP

La durée de la mission de la civiliste-citoyenne ayant été allongée de 6 à 7 mois, les indemnités mensuelles ont dû être adaptées. Au lieu des 2'500 frs mensuels bruts prévus sur 6 mois, l'APSC a décidé de répartir les indemnités sur 7 mois, ce qui amène à 2'140 frs mensuels bruts. Ainsi l'indemnité du mois d'août (vacances) a pu être également versée normalement, évitant ainsi une rupture dans le paiement des indemnités.

Les déductions sociales (AVS, AI, APG, AC, AMAT) ont été calculées à partir du montant de frs 2'140.- Par ailleurs, l'APSC a été obligée de s'affilier à la Caisse supplétive LPP pour le paiement des cotisations retraite du 2^e pilier, ce qui n'était pas prévu initialement. Renseignements pris, il s'est avéré que le salaire mensuel de la civiliste-citoyenne était au-dessus du salaire mensuel minimal prévu dans la loi (2'047.50 frs net) au-delà duquel l'affiliation au régime LPP est obligatoire. Une retenue préventive de 7,5 % sur les indemnités mensuelles de la civiliste-citoyenne (part « salarié ») a donc été réalisée dès les premiers paiements.

3. RAPPORT D'ACTIVITÉS

a. intégration dans l'équipe des Vergers

On notera en particulier la bonne intégration de la civiliste-citoyenne au sein de l'équipe des Vergers, facilité par un accueil et un encadrement de qualité de Mme Meyerhans et Mme Riccardi. De son côté, la civiliste-citoyenne a su faire preuve d'une adaptation rapide, qu'il faut mettre en perspective avec la quantité d'informations qu'elle a dû assimiler en peu de temps, en raison du caractère varié et complexe de l'écoquartier des Vergers.

Outre les tâches régulières à laquelle elle était tenue par le cahier des charges (permanences d'informations à la Maison du projet, gestion de la boîte e-mail, mise à jour des horaires, création et gestion de la base de données), elle a eu l'opportunité, tout au long de sa mission, de participer régulièrement aux séances du groupe des maîtres d'ouvrage (GMO) et aux réunions de la coordination des travailleurs sociaux de Meyrin (CTSM). Elle a été régulièrement en lien avec plusieurs services de l'administration meyrinoise, notamment le service du développement social et emploi, le service de l'urbanisme et le service de l'environnement. Elle a également co-organisé deux événements majeurs : la soirée participative du 10 juin au Forum Meyrin et la Fête annuelle des Vergers le 3 octobre 2015. Elle a par ailleurs grandement contribué à la rédaction du compte rendu de la soirée participative du 10 juin.

Nous noterons en particulier l'engagement important de la civiliste-citoyenne dans l'organisation de la Fête annuelle des Vergers. Selon différents témoignages, d'importantes responsabilités lui ont été confiées à cette occasion, que ce soit pendant la préparation de la fête ou lors de la journée elle-même durant laquelle elle a présenté, à de nombreuses reprises, l'ensemble du projet de l'éco-quartier à la Maison du projet. Dans ces différents moments, elle a fort bien assuré son rôle, quand bien même il n'était pas prévu qu'elle se retrouve seule face au public, au risque de devoir s'exprimer sur des questions importantes au nom de la commune.

b. dimension sociale de la mission

Si la présence de la civiliste-citoyenne s'est avérée indispensable au bon fonctionnement de la Maison du projet des Vergers, on relèvera par ailleurs l'importance de la dimension sociale et citoyenne de ses activités. Une présence régulière sur les lieux, ajoutée à la facilité de la civiliste-citoyenne à établir des contacts, lui ont permis d'entretenir des rapports de bon voisinage, tant avec les visiteurs de passage, qu'avec les personnes qui travaillent régulièrement sur le chantier ou à proximité du site des Vergers (ouvriers du chantier, concierge du stade, pompiers, personnel de la voirie, etc.). Le fait que la civiliste-citoyenne ait été intégrée à la CTSM (coordination travailleurs sociaux Meyrin) et invitée à participer aux réunions dites « Paroles de quartier » organisées par la Maison citoyenne, lui ont ouvert de nouveaux horizons de parole, d'écoute et de partage, et ont sans doute grandement facilité sa compréhension de ce peut être un engagement social et citoyen dans sa commune. L'équipe des Vergers est à féliciter pour avoir pris cette initiative. La dimension sociale, participative et citoyenne de cette expérience pilote de service citoyen en sort nettement renforcée.

4. SUIVI DE LA CIVILISTE-CITOYENNE

L'APSC a mis en place un tutorat destiné à suivre et superviser la civiliste-citoyenne tout au long de sa mission. C'est M. Sylvain Froidevaux, président de l'APSC, qui a pris en charge le tutorat. Les séances de supervision avaient la forme de discussions ouvertes avec la civiliste-citoyenne, tout en suivant un canevas établi à l'avance. En raison du caractère expérimental du projet, le tutorat a été adapté au profil de la personne engagée. Outre ces séances de discussion et de supervision, plusieurs visites d'institutions en lien avec les questions de citoyenneté ont été organisées.

a. séances de supervision

Au cours des 7 mois qu'a duré cette mission de service citoyen, l'APSC a organisé 3 séances de supervision avec la civiliste-citoyenne (24 juin, 22 juillet, 18 novembre). Elle ont toutes eu lieu à Genève, mais hors du cadre d'activités du projet des Vergers. Le but de ces rencontres étaient notamment de faire prendre du recul, à la civiliste-citoyenne, par rapport à sa mission à la Maison du projet et d'aborder de manière plus large la notion d'engagement citoyen.

Ces séances duraient le temps d'un après-midi au cours duquel ont été abordés chacun des axes principaux du projet pilote et de la mission de la civiliste-citoyenne :

- convergence (ou non) entre les activités de la civiliste-citoyenne et les objectifs visés par le projet de service citoyen ;
- intégration de la civiliste-citoyenne dans l'équipe terrain des Vergers ;
- état du processus de formation en cours (formation liée à l'activité spécifique du projet et formation à la citoyenneté);
- relations avec les partenaires, maîtres d'ouvrage et institutions concernées le projet des Vergers ;
- démarches participatives avec la population et le monde associatif meyrinois ;
- impressions personnelles sur le rôle de civiliste-citoyenne et la notion d'engagement citoyen.

b. visites des institutions

Ces séances ont été accompagnées à chaque fois de visites dans des musées à Genève (Musée de la Croix-Rouge et Musée d'ethnographie) et d'une visite du Palais des Nations Unies. Ces visites ont permis d'aborder sous un autre angle des questions liées la citoyenneté, aux droits de l'homme, à l'interculturalité ou à l'engagement humanitaire.

c. intervention avec l'équipe terrain

En dehors de ce suivi personnalisé, une séance dite d'intervision a été organisée par l'APSC le 14 juillet 2015, en présence de la civiliste-citoyenne, de Mme Meyerhans, sa responsable au niveau de l'équipe terrain des Vergers et de M. Froidevaux (APSC). Cette rencontre a permis de faire le point sur l'intégration de la civiliste-citoyenne dans

l'équipe et de constater l'adéquation entre ses tâches et les objectifs fixés par le projet. Lors de cette séance, soit avant les vacances d'été 2015, il a été constaté un déséquilibre entre la formation de la civiliste-citoyenne aux tâches spécifiques du poste de travail et la formation à la citoyenneté (dans un rapport d'environ 80/20 %). Ce déficit était cependant normal à ce stade, puisque la civiliste-citoyenne dû rapidement assimiler un grand nombre d'informations dues à la richesse et la complexité du projet des Vergers. En outre, à ce moment-là, le programme de formation à la citoyenneté, n'avait pas encore débuté. A noter que l'équilibre entre les deux types de formations a été rétabli par la suite.

5. FORMATION A LA CITOYENNETÉ

Parallèlement au suivi personnel de la civiliste-citoyenne, l'APSC s'est occupé d'organiser et de coordonner un programme complet de formation à la citoyenneté, qui s'est tenu de septembre à décembre à la Maison du projet des Vergers. Ces cours, obligatoires pour la civiliste-citoyenne, étaient ouverts au public meyrinois et dispensés gratuitement.

a. contenu et dispositif

Le programme de formation, réparti sur 10 séances, comprenait 1 cours introductif, 5 ateliers pratiques et 3 conférences débats où sont intervenus plusieurs invités et représentants d'associations de Meyrin. Pour terminer, une séance de clôture a été organisée le 3 décembre 2015, au terme de laquelle un apéritif-collation a été offert aux participants (voir détail programme en annexe).

Les cours et ateliers ont été entièrement assurés par des enseignants spécialisés dans les thèmes et disciplines abordées (sciences sociales, citoyenneté, action sociale et communautaire, ethno-anthropologie, communication pacifique, développement durable, droits humains et institutions internationales). En outre, un double dispositif a été mis en place pendant toute la durée de la formation, sous la forme d'une valise contenant une nombreuse documentation en lien avec la participation citoyenne, les droits de l'homme, le développement durable, les écoquartiers, l'information culturelle et sociale. Cette documentation a été régulièrement enrichie par les différents intervenants. Des livres en lien avec les thèmes des cours et ateliers pouvaient être également empruntés par les participants-tes pendant la durée de la formation. Autre élément du dispositif : une urne de votation, prêtée gracieusement par la chancellerie de l'Etat de Genève, qui a servi d'outil didactique d'expression et de participation démocratique tout au long du programme.

b. organisation, fréquentation et attestation de formation

Les séances de formation étaient organisées les jeudis en soirée (de 18h30 à 20h30), à l'exception des 3 ateliers « résolution des conflits et communication non violente » qui ont eu lieu le samedi après-midi (14h-17h). La préparation de la salle et l'accueil étaient assurés par la civiliste-citoyenne. Les séances ont été suivies en moyenne par une dizaine de participants-tes en majorité meyrinois-es et de toutes origines culturelles et sociales. Un petit groupe s'est formé de personnes qui sont revenues régulièrement et qui ont donc été fidélisées. A la fin de la formation, une attestation a été remise à deux personnes ayant suivi l'ensemble des cours et ateliers, dont la civiliste-citoyenne (voir exemplaire de l'attestation en annexe).

c. associations partenaires

Suite aux contacts établis par l'APSC, plusieurs associations ou représentants d'associations ont répondu favorablement à l'invitation à venir témoigner ou présenter leurs activités lors des différentes séances. L'APSC remercie à ce titre pour leur participation à la formation :

- l'Association des habitants de la ville de Meyrin (AHVM) ;
- l'Association Meyrin durable ;
- l'Association Ecoquartier Lausanne;
- l'Association pour la promotion des droits humains;
- le CODAP (Centre de conseils et d'appui en matière de droit de l'homme).

Tous ces contacts ont permis à l'APSC de mieux faire connaître son projet à Meyrin et d'étendre son réseau à d'éventuels nouveaux partenaires associatifs dans le but de développer la formation à la citoyenneté et de créer d'autres projets de service citoyen à l'avenir.

d. communication et accessibilité

Au niveau de la communication, un dépliant (supports numérique et papier) ainsi qu'une affiche ont été fournis par l'APSC (voir en annexe). L'information a été largement diffusée via le fichier d'adresses de la Maison du projet des Vergers et le réseau de l'APSC. Deux articles annonçant la formation ont été également publiés dans le journal « Meyrin ensemble ». Au vu de l'important effort de communication qui a été accompli, on aurait pu attendre une plus grande affluence du public meyrinois, d'autant que les cours étaient gratuits. Il faut constater toutefois que le relatif isolement de la Maison du projet et les problèmes d'accessibilité au site n'ont pas été un atout favorable à la fréquentation de ces cours. Plusieurs personnes ont manifesté leur étonnement que la formation soit donnée dans un lieu aussi isolé, où il est peu rassurant de se promener, surtout le soir.

e. pédagogie et public cible

Un autre élément à prendre en compte à la suite de cette expérience : la grande diversité du public qui a fréquenté ces cours dont les attentes et le niveau de formation étaient très variés. Le thème de la citoyenneté est vaste et peut être abordé de multiples manières. Parmi le public, certaines personnes étaient en attente d'informations pratiques, voire théoriques, d'autres souhaitaient partager des expériences. Le mini sondage effectué via l'urne de votation montre que dans l'ensemble les participants étaient satisfaits de la formation qu'ils ont reçue, avec toutefois le souhait d'avoir davantage d'ateliers ou exercices pratiques sur le thème de la participation citoyenne.

Dans l'idéal, la pédagogie à la citoyenneté devrait être construite et adaptée en fonction des participants. Suivant ceux-ci, le vocabulaire employé sera adapté afin de ne pas devenir un obstacle à la compréhension de certaines personnes. La question se pose donc s'il faut continuer à offrir une formation « tout public » ou au contraire s'il ne faudrait pas se concentrer sur des groupes spécifiques (par exemple étrangers de 1ère génération, jeunes adultes, femmes migrantes, etc.). D'un autre côté, réunir des personnes d'horizons différents autour de la citoyenneté est un défi intéressant qui peut permettre l'échange et le débat d'idées.

« A qui s'adresse la formation » et « quels buts souhaite-t-elle atteindre » sont des questions primordiales qu'il faut se poser. La citoyenneté implique également une dimension pratique, voire initiatique, que seuls les cours et ateliers du programme de formation ne peuvent pas atteindre. Proposer ou construire en parallèle des projets ou initier des actions citoyennes pourraient permettre de compléter la formation. C'est d'ailleurs l'atout principal du service citoyen (la mission de terrain et la formation forment un tout). Enfin, il apparaît pertinent de compléter les cours et ateliers par des visites d'institutions (musées, Palais des Nations, etc.). Jusqu'ici, seule la civiliste-citoyenne en a pu profiter. Ces visites pourraient être étendues à d'autres personnes et à d'autres sites (parlement cantonal, mairies, associations). L'APSC va poursuivre dans ce sens sa réflexion sur la pédagogie, la méthode, avec des propositions appropriées pour développer cet enseignement à la citoyenneté.

6. ÉVALUATION FINALE

a. fin de mission et témoignages de la civiliste-citoyenne

La civiliste-citoyenne a terminé officiellement sa mission le 17 décembre 2015. A cette occasion, l'APSC lui a remis une « attestation de service citoyen » (voir document en annexe) ainsi qu'un certificat de travail en bonne et due forme. Sur demande de Mme Meyerhans, la civiliste-citoyenne a réalisé un bilan détaillé de ses activités à la Maison du projet des Vergers, de mai à décembre 2015 intitulé « *Service citoyen à Meyrin, bilan d'une expérience pilote* » (voir ci-joint en annexe). Elle a également remis à l'APSC deux autres documents intitulés : « *Témoignage de mon expérience de civiliste-citoyenne* » et « *Souvenirs de mon service citoyen à Meyrin - 18 mai au 18 décembre 2015* ». Ces différents documents montrent l'entendue des activités et l'importance du travail qu'elle a fourni au cours de sa mission à la Maison du projet. Les documents sont bien rédigés, clairs et précis, illustrés de nombreuses photos que la civiliste-citoyenne a réalisées au cours de sa mission, dans le cadre de ses activités et sur son lieu de travail. Ce sont des témoignages importants dans la mesure où ils permettent de laisser une trace du projet. Ils pourront être utiles tant comme archive, retraçant l'histoire des Vergers et de la Maison du projet, que comme document de présentation de cette première expérience de service citoyen à Meyrin et en Suisse.

b. séance d'évaluation avec le DES et l'équipe des Vergers

Une séance d'évaluation destinée à faire le point au terme de la mission de service citoyen a eu lieu le 2 décembre 2015 dans les locaux de la commune de Meyrin, en présence de la civiliste-citoyenne, de Mme Rebetz (responsable du DSE), Mme Meyerhans (équipe terrain des Vergers), Mme Riccardi (équipe terrain des Vergers) et de M. Froidevaux (APSC). Chacun-e a pu s'exprimer sur le bilan de l'engagement de la civiliste-citoyenne dans le cadre de son service citoyen à la Maison du projet des Vergers. Il a été relevé tout d'abord ses qualités personnelles : fiabilité, bonne présentation, facilités de contact, sens de l'autonomie, sens de l'organisation, capacité à anticiper les demandes. Certains réglages ont dû être faits en début de mission (mesurer sa parole, bien formuler les demandes, comprendre les enjeux et les alliances, ne pas chercher à trop en faire ou faire trop vite), mais les remarques et les critiques ont permis de corriger les problèmes. Très sollicitée au début de sa mission, la civiliste-citoyenne a rapidement su s'intégrer à l'équipe terrain. Son envie d'apprendre, de faire quelque chose d'utile, sa générosité dans l'effort lui ont permis de répondre aux attentes de son poste, sans être dépassée ou submergée. Pour le DES et l'équipe terrain des

Vergers, le bilan de la mission et du travail de la civiliste-citoyenne est donc largement positif.

La civiliste-citoyenne a répété de son côté qu'elle avait été extrêmement bien accueillie au sein de l'équipe des Vergers. Elle remercie tant le DSE que l'APSC de lui avoir donné l'opportunité de vivre une expérience particulièrement enrichissante, tant du point de vue personnel que professionnel. Le service citoyen lui a permis de découvrir tout un univers qu'elle ne connaissait pas, de mieux comprendre ce qu'est un écoquartier, de découvrir les enjeux qui accompagnent un tel projet. Elle a eu également le sentiment d'être utile pour sa commune et d'avoir rencontré des personnes « fabuleuses ». Au niveau des effets positifs et non des moindres, il faut noter que la civiliste-citoyenne a trouvé du travail au terme de sa mission et a été engagée comme conseillère fiduciaire à l'antenne fiscale de la Commune de Meyrin. Elle terminera en parallèle le brevet CFC en janvier 2016.

c. évaluation des objectifs

Si l'on reprend maintenant les objectifs visés par le projet pilote (hors cahier des charges), on constate, d'après les différentes évaluations qui ont été faites en cours de mission (suivi, supervisions, intervision, évaluation finale), que la plupart ont été atteints ou partiellement atteints (voir tableau ci-dessous).

OBJECTIF	atteint	en partie atteint	non atteint
intégrer les habitants dans les processus participatifs		X	
faire le lien entre anciens et nouveaux habitants		X	
intégrer les personnes de manière intergénérationnelle et interculturelle			X
susciter l'intérêt des habitants		X	
évaluer le pourcentage de participation en lien avec le contexte des Vergers			X
travailler sur la notion de participatif		X	
sensibiliser aux enjeux de la vie en société	X		
initier à la médiation communautaire		X	
apprendre à travailler avec les institutions	X		
apprendre à travailler avec la diversité des points de vue	X		
apprendre à questionner les habitants, ouvrir le débat et le canaliser		X	
soutien à la personne responsable chargée de la Maison du projet	X		

Au niveau des objectifs non atteints, il a été relevé le peu de temps consacré par la civiliste-citoyenne au développement de projets participatifs avec les habitants dans le futur écoquartier. Les groupes de réflexion sur l'espace public et les projets communautaires (poulaillers, supermarché paysan, auberge autogérée) travaillant de manière autonome, la civiliste-citoyenne a eu très peu l'occasion d'échanger avec eux et soutenir les « projets habitants ». Il faut dire également que les premiers habitants de l'écoquartier n'arriveront qu'en 2016. Cet état de fait a privé la civiliste-citoyenne de toute une dimension « accueil des nouveaux habitants », qui était prévu initialement prévu dans sa mission. Elle n'a pas pu davantage favoriser les liens entre anciens et nouveaux habitants dans le quartier.

7. BILAN COMPTABLE FIN D'EXERCICE

Au niveau comptable, on constatera un équilibre quasi parfait entre le budget prévisionnel présenté dans le dossier soumis à la Fondation meyrinoise du Casino en novembre 2014 et les dépenses effectives du projet pilote en 2015. On relèvera toutefois que les dépenses au niveau de la formation ont été légèrement supérieures à ce qui était prévu, mais elles sont compensées par de moindres dépenses au niveau de l'administration, réalisée pour une bonne part de manière bénévole. Une provision de 303.75 frs a par ailleurs été comptabilisées en vue du décompte final de la Fondation supplétive LPP (2e pilier).

DÉSIGNATION	Dépenses prévues selon dossier FMC	Dépenses effectives
Rémunération nette civiliste-citoyenne	13'921.20	13'638.40
Charges sociales + assurances	3'151.50	2'483.40
Suivi, formation	8'100.00	9'655.10
Administration	3'000.00	2'450.55
TOTAL PROJET PILOTE	28'172.70	28'227.45

DÉTAILS DES DÉPENSES PAR POSTES	Montants
Rémunération nette civiliste-citoyenne	13'638.40
Cotisations sociales OCAS	1'523.30
Cotisations LPP (2e pilier)	798.15
Assurance LAA - La Mobilière	161.95
Formation / coordination	4'750.00
Formation / intervenants (indemnités enseignants)	2'700.00
Formation / divers (matériel, accueil participants, documentation)	386.40
Communication affiches, flyers	256.70
Suivi (supervisions, interventions, évaluations)	1'500.00
Suivi (frais visites musées et Palais Nations Unies)	62.00
Administration générale (organisation, frais bureau, internet)	2'450.55
TOTAL	28'227.45

8. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Du point de vue de l'APSC, le bilan de ce projet pilote de service citoyen à Meyrin s'avère positif, tant du point de vue de la gestion du projet que des objectifs fixés. Par le travail qu'elle a fourni tout au long de sa mission, la civiliste-citoyenne a montré que sa présence à la Maison du projet des Vergers était utile, répondant ainsi à un besoin. Sans elle, certaines tâches importantes n'auraient pas été accomplies et la permanence d'accueil n'aurait pas pu être tenue aussi régulièrement. En tant qu'habitante de Meyrin de longue date, mais aussi par son investissement personnel et son sens relationnel, la civiliste-citoyenne a contribué à faire connaître le projet dans sa commune et à lui donner une image positive. En retour, elle a pu bénéficier d'un encadrement de travail très favorable et d'une formation complète qui ont mis en valeur son parcours professionnel et son engagement de citoyenne. Le service citoyen lui a incontestablement permis de découvrir un vaste champ d'actions et de professions en lien avec le domaine de la citoyenneté, de l'écologie et du développement urbain. L'APSC considère donc qu'une telle expérience vaut la peine d'être renouvelée, voire multipliée dans la société, en donnant la possibilité à d'autres personnes, de profils et d'âges différents de faire leur service citoyen.

Forte de cette première expérience de service citoyen à Meyrin, l'APSC suggère cependant 3 points qui devraient être revus en cas de reconduction du projet :

- 1) le recrutement devrait être étendu à une population plus large et non plus être réservé aux bénéficiaires de l'Antenne objectif emploi, cela pour permettre notamment à des personnes plus jeunes et de profils différents d'accéder au service citoyen ;
- 2) l'opportunité du service citoyen devrait être mis à disposition des associations, à condition que celles-ci aient un centre d'activités et un encadrement propices à accueillir des civilistes-citoyens-nes ; une co-construction de projets de services citoyens en partenariats avec l'APSC, les associations intéressées et des institutions communales ou cantonales serait envisageable et certainement souhaitable ;
- 3) la formation à la citoyenneté devrait être donnée dans un autre cadre que celui où travaille le/la civiliste-citoyen-ne, et s'adresser à un public mieux défini pour augmenter en efficacité. Des contacts avec des associations et des institutions qui œuvrent dans le domaine de l'information sociale et de l'intégration des migrants sont en cours afin de monter un ou plusieurs programmes communs de formation, dans lesquels les futurs civilistes-citoyens-nes pourraient être intégrés.

9. REMERCIEMENTS

Nous remercions infiniment le comité de la Fondation meyrinoise du Casino pour la confiance et le soutien qui nous ont été accordés afin de pouvoir mener à bien ce projet. Nous remercions également la commune de Meyrin et tout particulièrement la responsable du service développement social et emploi, Mme Mélissa Rebetez, ainsi que Mme Christine Meyerhans, membre de l'équipe terrain des Vergers. Un grand merci également aux associations qui ont apporté leur contribution lors de la formation à la citoyenneté : M. Hansruedi Brauchli et Mme Angela Mazzarolo pour l'AHVM, M. Eric Vuillemin pour l'association Meyrin durable, M. Philippe Solms de l'Association Ecoquartier-Lausanne; Mme Badia El-Koutit, de l'Association pour la promotion des droits humains, Mme Caroline Ritter pour le CODAP.

7. ANNEXES

a. articles dans la presse

Tribune de Genève Lundi 9 mars 2015

Meyrin lancera un projet pilote de service citoyen

Un stagiaire sera engagé pour faire le lien entre anciens et nouveaux habitants des Vergers

C'est une première à Genève et en Suisse. Un projet pilote de service citoyen sera lancé en avril à Meyrin. Objectif: offrir aux résidents genevois la possibilité de s'engager pour la société et se former à la citoyenneté. L'Association pour la promotion du service citoyen compte sur cette expérience pour inciter d'autres communes, voire le Canton, à suivre l'exemple.

Le candidat à ce stage test sera désigné dans les prochaines semaines, «il s'agira sûrement d'une personne qui n'a pas accès au ser-

vice civil: soit une femme, soit un résident étrangers», précise Sylvain Froidevaux, président de l'association. La personne retenue intégrera alors la Maison du projet du futur écoquartier des Vergers pour un stage de six mois à 80%.

Inaugurée en automne, cette bâtisse installée en bordure de chantier sert d'interface entre les Meyrinois et les acteurs du nouveau quartier. C'est là qu'ont lieu les séances des groupes de travail pour l'aménagement du site. «Différents projets sont discutés, tels que l'installation d'un poulailier, la plantation d'herbes médicinales ou la création d'une épicerie alimentée par des producteurs locaux.» Le stagiaire sera chargé d'accompagner les habitants dans

ces projets pour les mener à terme. «Il sera intégré à une équipe de travailleurs sociaux et aura d'abord une position d'observateur, précise Sylvain Froidevaux. Le but est qu'il acquière des outils au cours du stage. Il sera en parallèle formé à la citoyenneté à travers une douzaine de cours et d'ateliers sur les institutions démocratiques, les droits et devoirs civiques ou encore la gestion de conflits.»

Voilà pour le contenu. Et la rémunération du futur stagiaire? «2300 fr. net par mois, répond Sylvain Froidevaux. Ce n'est pas un vrai salaire, mais cela permet au moins de payer ses charges.» L'association dispose d'un budget de 30 000 fr. pour son expé-

rience pilote. La quasi-totalité de la somme a été versée par la Fondation meyrinoise du Casino.

Sylvain Froidevaux reste prudent sur les éventuelles suites à donner au projet meyrinois. Il préfère toutefois qu'il ne sera pas possible de multiplier les expériences pilotes. «Quand on aura démontré que notre modèle fonctionne et qu'il y a un intérêt auprès de la population pour le développer, il faudra alors faire un travail de lobbying politique pour obtenir un financement public.» L'association estime que la mise en place d'un service citoyen volontaire pourrait notamment pallier la baisse constante de l'engagement bénévole.

Céline Garcia

UNE FORMATION À LA CITOYENNETÉ EST PROPOSÉE AUX MEYRINOIS.

Ouverte et gratuite, elle aura lieu à la Maison du projet des Vergers de septembre à décembre 2015.

En mai de cette année, l'Association pour la promotion du service citoyen (APSC) a lancé une expérience pilote de service citoyen à Meyrin, inédite dans le canton de Genève et en Suisse. Grâce à l'aide financière de la Fondation meyrinoise du Casino, l'APSC a pu donner la possibilité à une habitante de Meyrin de faire son service citoyen dans sa propre commune.

Inspiré du service civil, le service citoyen permet de s'engager et de s'investir pendant une période déterminée pour le bien de la communauté. Mais contrairement au service civil suisse, qui est lié à l'obligation militaire, le service citoyen est volontaire et ouvert à toutes les personnes habitant notre pays, donc également aux femmes, aux retraités ou aux résidents de nationalité étrangère.

Organiser, accompagner, animer

La première civiliste-citoyenne de Suisse a ainsi été affectée à la Maison du projet du futur écoquartier des Vergers pendant une durée de 7 mois, de mai à décembre 2015.

Elle participe au fonctionnement de la Maison du projet, à l'organisation et à l'animation d'assemblées de citoyens, à la mise en route des premiers « projets habitants » et contribue à collecter les éléments utiles à la conservation de la mémoire du projet d'écoquartier des Vergers.

L'APSC assure la coordination du projet et organise le suivi et la formation de la civiliste-citoyenne pendant toute la durée de la mission. Cette formation à la citoyenneté est répartie en 10 séances de cours, conférences et ateliers pratiques, qui auront lieu du 17 septembre au 3 décembre 2015. Les séances auront lieu les jeudis en soirée, à partir de 18h30, sauf pour les trois ateliers « résolution des conflits et communication non violente » qui auront le samedi après-midi. Ce programme de formation est entièrement gratuit et ouvert à toute la population meyrinoise. Pour des raisons de places, les ateliers sont toutefois soumis à une inscription préalable.

S. Froidevaux

b. dépliant formation

**FORMATION
À LA CITOYENNETÉ**

Dans le cadre de son projet pilote de service citoyen à Meyrin, l'Association pour la promotion du service citoyen - APSC - propose une formation sur le thème de la citoyenneté.

Cette formation comprend 10 séances de cours, conférences et ateliers pratiques, animés par des enseignants et des spécialistes en matière de citoyenneté, de droits humains, d'action communautaire, de gestion des conflits et de communication non violente.



**LES VERGERS
MAISON DU PROJET**
Chemin des Arènes
1217 Meyrin

Ce programme de formation aura lieu de septembre à décembre 2015. Il est entièrement gratuit et ouvert à toutes les personnes intéressées. Pour des raisons d'organisation et de places, les ateliers sont toutefois soumis à une inscription préalable.





PROGRAMME

JEUDE 17 SEPTEMBRE 18H30 - 20H30 Séance d'introduction
Présentation de la citoyenneté associative
Séance de bien-être « Yoga pour moi », de Stéphanie Chen (Chen 2007)
Présentation : S. Froelicher, docteur en sciences sociales, président de l'APSC.

JEUDE 24 SEPTEMBRE 18H30 - 20H30 Atelier
Équipe locale, participation citoyenne et enjeux des urbanistes
Intervenants : A. Sa Beretta, architecte et consultant en action communautaire.

JEUDE 15 OCTOBRE 18H30 - 20H30 Atelier
Droits humains, droits autochtones « de quoi parle-t-on quand on parle de droits de l'homme »
Intervenants : COCOP, Centre de conseils et d'aide en matière de droits de l'homme.

SAMEDI 30 OCTOBRE 14H00 - 16H00 Atelier
Régulateur des conflits et communiquer de manière non violente
1) Le cadre théorique
Intervenants : M. Morel, formateur en communication juridique et gestion des conflits de groupe, membre du comité de l'APSC.

JEUDE 5 NOVEMBRE 18H30 - 20H30 Conférence débat
Liberté, citoyenneté, bénévolat / Les associations et la démocratie
Intervenants : S. Froelicher, APSC.

SAMEDI 7 NOVEMBRE 14H30 - 16H00 Atelier
Régulateur des conflits et communiquer de manière non violente
2) La médiation
Intervenants : M. Morel, APSC.

JEUDE 19 NOVEMBRE 18H30 - 20H30 Conférence débat
Ouvrir et élargir le cercle de la participation
Intervenants : L. Trépo, docteur en épistémologie, collaborateur Croix-rouge genevoise.

JEUDE 26 NOVEMBRE 18H30 - 20H30 Conférence débat
Synergie, innovation, engagement et développement durable
Intervenants : APSC et Agence 21.

SAMEDI 28 NOVEMBRE 14H30 - 16H00 Atelier
Régulateur des conflits et communiquer de manière non violente
3) Le conflit de groupe
Intervenants : M. Morel, APSC.

JEUDE 3 DÉCEMBRE 18H30 - 20H30 Séance de clôture
Les services citoyens en Suisse : pourquoi et pour qui ?
Intervenants : S. Froelicher, APSC.

Renseignements et inscriptions :
Maison du projet des Vergers - 022 784 15 13 / email : servicesparticipatifs@apsc.ch
Association pour la promotion du service citoyen - 022 339 78 11
email : info@service-citoyen.ch



Association pour la promotion
du service citoyen - APSC
rue du Village-Suisse 30
CH - 1205 Genève
tél. 022 320 78 11
apsc@service-citoyen.ch

ATTESTATION DE SERVICE CITOYEN

L'association pour la promotion du service citoyen - APSC

félicite

Madame **W.**,

pour avoir accompli dans sa totalité et avec succès
son service citoyen.

Sa mission a été effectuée
du 18 mai au 18 décembre 2015,
à la Maison du projet
de l'écoquartier des Vergers à Meyrin.

Elle a en outre suivi une formation complète à la citoyenneté,
à raison de 15 séances de cours, conférences,
ateliers pratiques et supervisions
sous notre responsabilité.

Genève, le 18 décembre 2015

Pour l'APSC,
Sylvain Froidevaux (président)



Association pour la promotion
du service citoyen - APSC
rue du Village-Suisse 30
CH - 1205 Genève
tél. 022 320 78 11
apsc@service-citoyen.ch

ATTESTATION DE FORMATION

Par la présente, nous attestons que

Madame **W.**

a suivi notre programme de formation à la citoyenneté à la Maison du projet de l'écoquartier des Vergers à Meyrin, à raison de 10 séances de cours et ateliers pratiques, du 17 septembre 2015 au 3 décembre 2015.

La formation à la citoyenneté organisée par l'APSC est donnée par des enseignants-tes spécialisés-es dans les sciences humaines et sociales, dans la pédagogie des droits de l'homme, de l'action sociale et communautaire et de la communication non violente.

Meyrin, le 3 décembre 2015.

Pour l'APSC,
Sylvain Froidevaux (président)